

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil de la Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mars 2023 à 19 h, le règlement suivant :

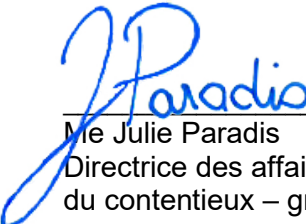
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 681
AFIN DE RÉDUIRE LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À 355 000 \$ ET DE RETIRER LES
TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA 9E AVENUE

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Municipalité.

Le règlement numéro 681-1 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 9 mai 2023.



Me Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe